

Charte du Bénévolat au Fil du Son

Le festival Au Fil du Son
organise sa 22ème
édition et a besoin de
toi !



Depuis la première édition du festival Au Fil Du Son, le vrai trésor de notre association réside dans les bénévoles. Chacun peut apporter sa pierre à l'édifice et y trouver sa place. Que tu sois jeune ou plus âgé (bénévolat à partir de 16 ans avec autorisation parentale et accompagné d'un majeur). Que tu aies de l'expérience ou pas, tu auras ta place au sein de l'équipe ! Alors ne te pose plus de questions et vient rejoindre la grande famille des bénévoles d'Au Fil Du Son.

Avant tout, être bénévole signifie que tu t'engages à participer à notre projet de manière volontaire et sans rémunération. Cette charte précise ce à quoi tu t'engages et ce à quoi nous nous engageons envers toi.



Le bénévole adhère à la charte des bénévoles. Il adhère et respecte le fonctionnement et les valeurs de l'association La Ch'mise Verte et du festival Au Fil du Son. Il se conforme aux objectifs de l'association.



CHARTRE DU BÉNÉVOLAT DANS L'ASSOCIATION LA CH'MISE VERTE

1 - Engagements de l'association envers le bénévole :



L'association s'engage à :

- L'informer sur les principaux objectifs de l'association et de son fonctionnement
- L'accueillir et à considérer chaque bénévole comme collaborateur
- Lui confier des activités adaptées au regard de ses compétences, de ses motivations et de ses disponibilités, ainsi que de son âge (s'il est mineur)
- Définir les missions, responsabilités et activités de chaque bénévole
- Assurer son intégration et sa formation par tous les moyens nécessaires et adaptés à la taille de l'association : tutorat, constitution d'équipes
- Le couvrir par une assurance adéquate sur son lieu d'activité
- Tenir compte, dans la mesure du possible, des préférences souhaitées lors de l'inscription sur le site
- Ne pas divulguer ses informations personnelles (numéro de téléphone, adresse mail...)

L'association conserve le droit d'interrompre l'activité et la mission d'un bénévole, sur un motif valable : si les consignes et règles énoncées ci-dessous ne sont pas respectées, s'il manque de respect à quiconque ou s'il agit de manière irresponsable en mettant en danger autrui, ou l'organisation du festival, en respectant, dans la mesure du possible, un délai de prévenance raisonnable.

2 - Engagements du bénévole envers l'association :

L'activité bénévole est librement choisie ; il ne peut donc exister de liens de subordination, au sens du droit du travail entre l'association La Ch'mise Verte et ses bénévoles, mais ceci n'exclut pas le respect de règles et de consignes.

Le bénévole s'engage à :

- Adhérer à la finalité et à l'éthique de l'association
- Assurer de façon efficace sa mission et son activité, sur la base des horaires et disponibilités choisis conjointement
- Se sentir responsable et solidaire de la promotion et du développement du festival

- Respecter le code de la route et la législation en vigueur pour l'utilisation des divers véhicules (permis spécifiques / CACES)
- Utiliser avec soin le matériel qui lui est prêté par l'association et à informer les responsables en cas de perte ou de détérioration
- Respecter les règles d'hygiène notamment pour la manipulation de la nourriture
- Porter le pass et le bracelet pour franchir les différents points de contrôle
- Porter des chaussures fermées pour éviter les blessures.
- Ne pas introduire de personnes non munies de pass
- Respecter les règles de bonne conduite et ne pas devenir envahissant avec les artistes.
- Communiquer, faire connaissance, s'entraider, être attentif aux autres, savoir entendre les difficultés ou limites de chacun sans oublier d'exprimer les siennes si besoin (fatigue, besoin d'une pause, d'un réconfort...).
- Être responsable de son comportement : rester souriant, convivial, attentif et respectueux
- Respecter l'environnement au travers d'actions simples et concrètes : ne pas jeter son mégot par terre, ramasser les déchets qui se trouvent sur son chemin, faire le tri sélectif, ...
- Être raisonnable quant à la consommation d'alcool. Toute consommation de produits stupéfiants est interdite .
- Respecter la personnalité d'autrui et collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles, stagiaires et salariés
- Accepter l'encadrement, le travail d'équipe et la collaboration avec l'ensemble des membres de l'association



Le bénévole peut interrompre à tout moment sa collaboration, mais s'engage, dans toute la mesure du possible, à en informer son responsable dans un délai de prévenance raisonnable.



Le bénévole donne son accord pour la fixation et l'utilisation de son image (Photos & Vidéos) et/ou de sa voix, et déclare avoir été pleinement et préalablement informé.e du fait que l'ensemble des enregistrements sonores et visuels réalisés pourrait donner lieu à une ou plusieurs diffusions auprès du public. Ces œuvres audiovisuelles seront diffusées dans un but non commercial : en vidéogrammes, photos, internet, et tout autre moyen encore inconnu à ce jour et s'adressent à tous publics. L'association la Ch'mise Verte sera le propriétaire des images (Photos & Vidéo) et l'enregistrement aura lieu entre le 17 juillet 2024 et le 01 août 2025 à CIVRAY (86).



- Le producteur de l'œuvre audiovisuelle créée ou le bénéficiaire de l'enregistrement exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre/cet enregistrement. L'œuvre/l'enregistrement demeurera sa propriété exclusive.
- Le producteur/le bénéficiaire de l'autorisation, s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.
- Il s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de l'enregistrement de votre image et/ou de votre voix susceptible de porter atteinte à votre dignité, votre réputation ou à votre vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.
- Dans le contexte pédagogique défini, l'enregistrement ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.



**TOUTE L'ÉQUIPE D'AU FIL DU SON TE REMERCIE D'AVANCE POUR
TON ENGAGEMENT ET A HÂTE DE TE RETROUVER POUR UNE VINGT
ET DEUXIÈME ÉDITION MÉMORABLE !!!**

**Pour toute information n'hésite pas à contacter notre équipe de
choc par mail :**

benevoles@lachmiseverte.com

